

INFORMATION CDAMC

Nous rencontrons de grosses difficultés afin de couvrir toutes les rencontres désignables. Nous sommes donc dans l'obligation d'effectuer des choix dans les catégories à désigner.

Nous limitons les désignations au nombre de deux rencontres maximum par arbitre et par week-end.

Il ne sera pas fait, non plus, le choix de désigner 1 seul arbitre sur des rencontres afin de solutionner le manque d'arbitres. De plus un nombre incalculable d'arbitres indisponibles est à déplorer.

Actuellement, les arbitres ont la possibilité de choisir d'officier soit le samedi après-midi et /ou soir et /ou dimanche sur certaines rencontres.

Un constat a été effectué sur trois week-ends consécutifs:

80 arbitres disponibles le samedi après midi pour un besoin de 60 en moyenne.

70 arbitres disponibles le samedi soir pour un besoin de 100 en moyenne.

70 arbitres disponibles le dimanche après midi pour un besoin de 115 en moyenne.

Certains ne jouent pas le jeu et sont trop souvent indisponibles.

Rappel des catégories désignables :

Minimes garçons, minimes filles Région.

Cadets, cadettes Région et série A.

Honneur garçons et filles Département.

Promotion d'excellence garçons et filles Département.

Excellence garçons et filles Département.

Décisions :

- Nous couvrirons en priorité les équipes cadets garçons et filles région et série A, minimes masculins et féminins région, excellence masculines et féminines.
- Il est prévu d'effectuer ensuite une rotation entre la promotion d'excellence masculine et féminine deux week-ends à la suite si le nombre d'arbitres restants nous le permet. Des ajustements pourront être effectués en fin de saison suivant les classements.

- Compte tenu du nombre important d'arbitres libres uniquement le samedi après-midi, nous couvrirons les minimes garçons et filles série A autant que possible.
- La situation actuelle ne nous permet malheureusement pas de couvrir les rencontres d'honneur.

Obligations :

Nous vous rappelons que chaque arbitre doit envoyer ses indisponibilités trois semaines à l'avance, sinon un justificatif sera demandé.

Nous vous rappelons également que chaque arbitre a droit à 8 week-ends d'indisponibilité dont 2 consécutifs au maximum.

Nous sommes conscients que ces décisions ne satisferont pas tout le monde, mais le manque d'officiels nous impose d'effectuer des choix. Nous devons aussi protéger les arbitres en activité. Ce n'est pas en les sur employant et par conséquent en les dégoûtant que nous allons pouvoir, dans le futur, couvrir toutes les rencontres désignables.